



LES ATELIERS GRAND SITE MARAIS MOUILLÉ

EXPLORER, ANTICIPER, DÉBATTRE,
PROPOSER, PLANTER
UN PAYSAGE POUR DEMAIN.

Atelier de paysage 1 Pas de côté (Victor Miramand, Marie Baret)
Alexis Pernet, paysagiste dplg, chercheur
Pierre Enjelvin, photographe et écrivain
SOLAGRO, agronomes (Frédéric Coulon)
Emmanuel Boitier, consultant naturaliste, photographe

Comité de pilotage du jeudi 4 février 2016

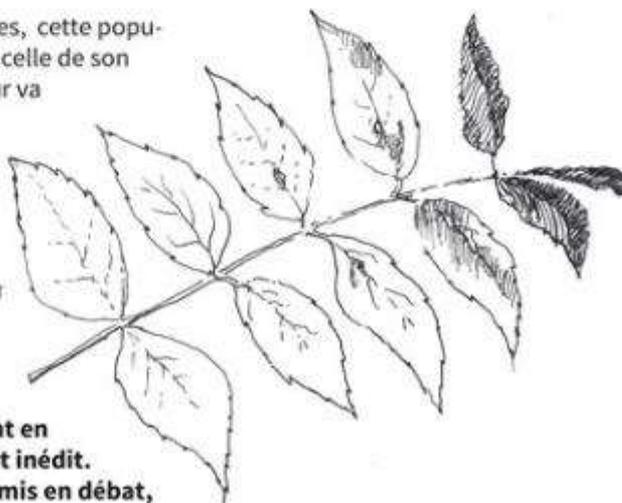




Le site classé du Marais mouillé poitevin est reconnu pour la présence d'une trame arborée comptant plus de 400 000 frênes.

Héritage de la valorisation agricole et forestière de milieux humides, cette population de frênes connaît aujourd'hui une problématique centrale : celle de son vieillissement, et donc de son renouvellement. Un nouveau facteur va de plus fragiliser cette population.

Un champignon parasite du frêne, la chalarose (prononcez calarose) se propage depuis dix ans en France. Arrivant depuis le nord-est du pays, Chalara fraxinea est aujourd'hui aux portes du marais (un foyer a été constaté en Charente en 2014). Attaquant les feuilles, puis les jeunes pousses, sa propagation sur un arbre peut s'étaler sur plusieurs années. Bien que des sujets soient tolérants au parasite, la population des frênes risque de diminuer significativement dans les années à venir.



Renouveler la population arborée du Marais mouillé en prenant en compte l'affaiblissement du frêne conduit à un travail de projet inédit. C'est un paysage patrimonial dans son ensemble qui doit être mis en débat, s'appuyant sur la diversité des relations des hommes au marais.

La démarche d'atelier

Avril 2015

>> Immersion.

Elle a démarré au mois d'avril 2015. Un collectif de paysagistes, naturalistes, photographes et agronomes a été missionné par le PNR pour accompagner la démarche. Le collectif s'est formé aux caractéristiques du marais mouillé en rencontrant sur le terrain plusieurs acteurs, en les écoutant, en les interrogeant. Le Comité de Pilotage s'est réuni le 17 avril pour présenter la démarche, repérer et étudier les situations-tests les plus appropriées. Des lieux d'expérimentations sont identifiés le long de transects* représentatifs, pour aider à explorer le site sur plusieurs échelles et sont en cours de validation par les partenaires.

Septembre 2015 à mai 2016

>> Expérimentation collective.

Dès la rentrée 2015 auront lieu des journées d'échange sur les principaux transects.

Ces journées associeront plusieurs acteurs impliqués localement. Les objectifs seront :

- D'explorer collectivement chacun de ces itinéraires afin de comprendre le fonctionnement de ces secteurs ainsi que et d'en comprendre les logiques d'usages et de gestion.
- De construire collectivement un projet de paysage pour l'avenir de ces secteurs : quels modes de gestion (pérennité des dispositifs en place, évolution), quels usages, quelle démarche de suivi.
- D'expérimenter les premières solutions

Juin à septembre 2016

>> Restitution.

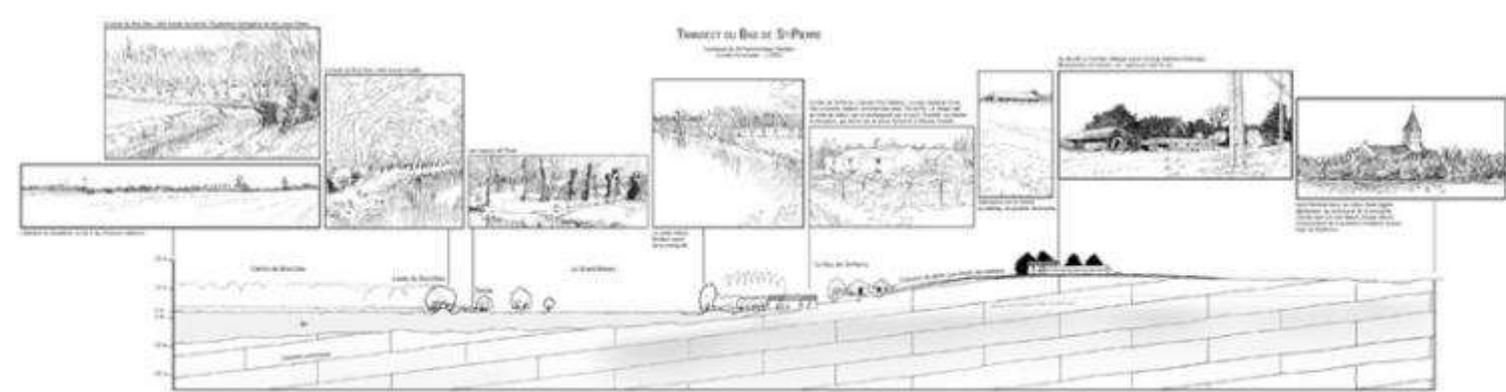
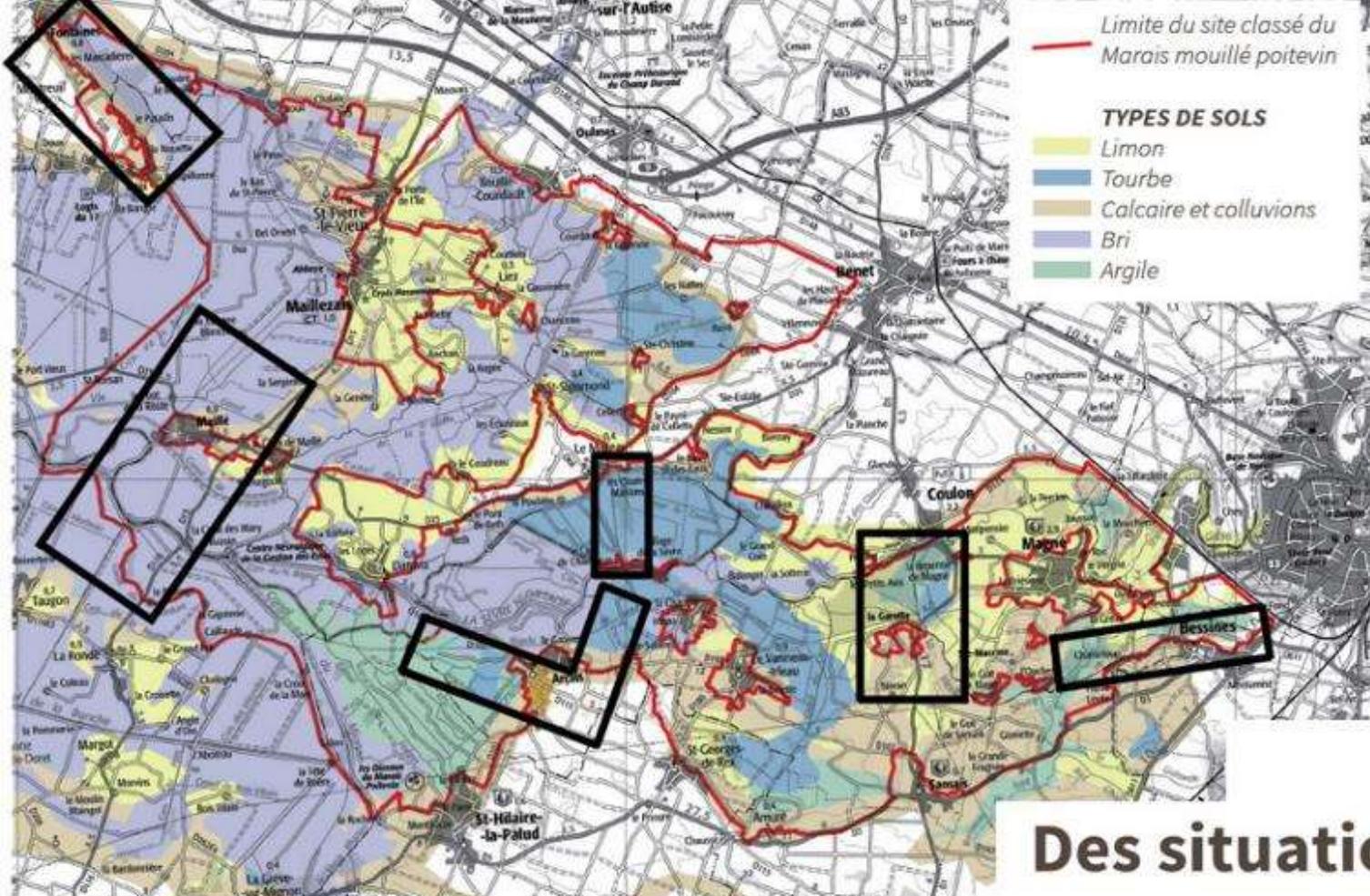
A l'issue de ces journées, un temps d'échange final sera organisé. Sur la base du retour d'expériences des journées d'échange sur les principaux transects, des hypothèses d'évolution seront débattues à l'échelle du site classé. Elles concerneront autant la vision stratégique d'un projet de paysage à cette échelle, que la reproductibilité de certaines expérimentations en d'autres lieux du site. Au cœur de la discussion : les méthodes de travail en commun à mettre en place, les conditions de réussite et le plan d'actions.

Dès 2016...

>> Déploiement.

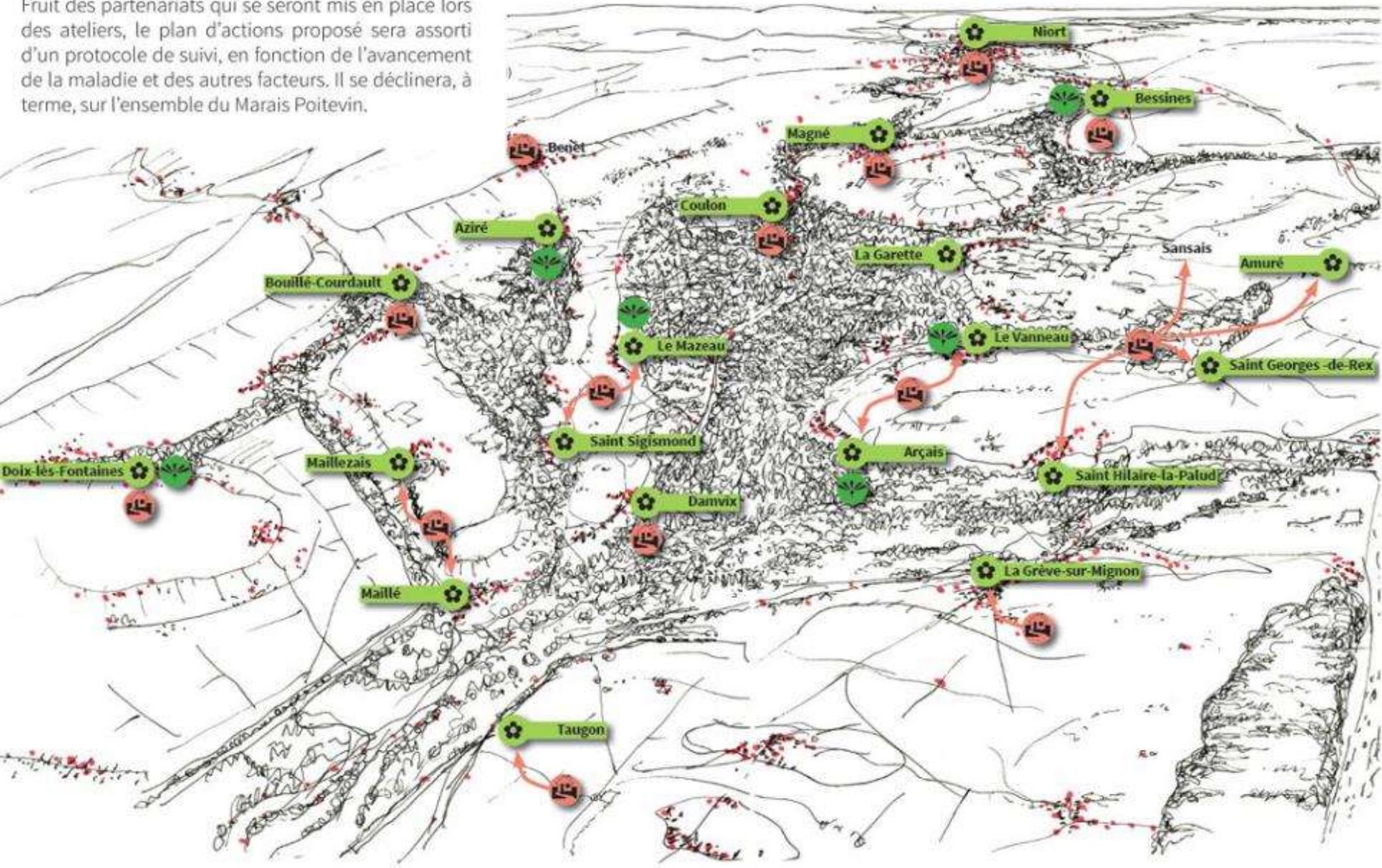
La rédaction d'un ouvrage retraçant la démarche permettra également de la rendre reproductible à grande échelle. L'équipe du PNR poursuivra la stratégie et la mise en oeuvre du plan d'action pour le paysage de demain, à l'échelle des 93 communes.

* Un transect est un itinéraire linéaire de découverte du paysage qui traverse et met en relation plusieurs milieux (plaines, coteaux, villages, marais). Il permet l'exploration de chaque situation-test.



... pour nourrir un plan d'action à long terme

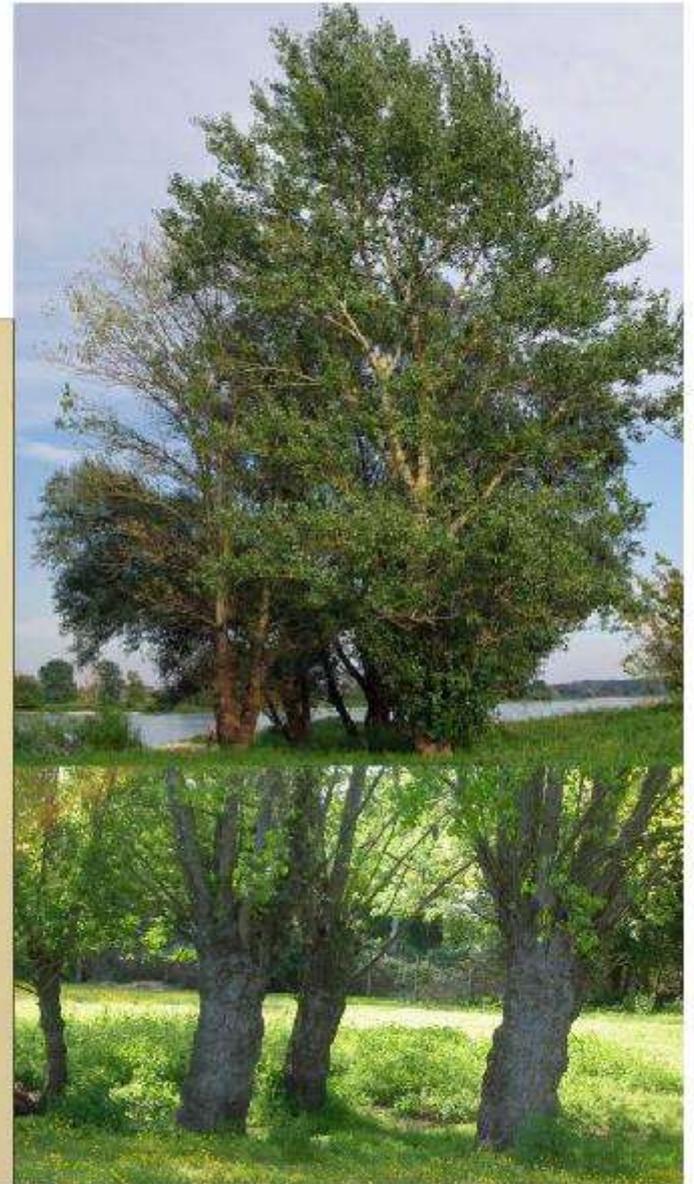
Fruit des partenariats qui se seront mis en place lors des ateliers, le plan d'actions proposé sera assorti d'un protocole de suivi, en fonction de l'avancement de la maladie et des autres facteurs. Il se déclinera, à terme, sur l'ensemble du Marais Poitevin.



PEUPLIER NOIR

Peuplier noir, Liard, Liardier, Piboule, Peuplier franc, Peuplier suisse, Bioulasse
Populus nigra L. Salicacées

Le latin *populus* (arbre planté par les Romains dans les lieux publics).

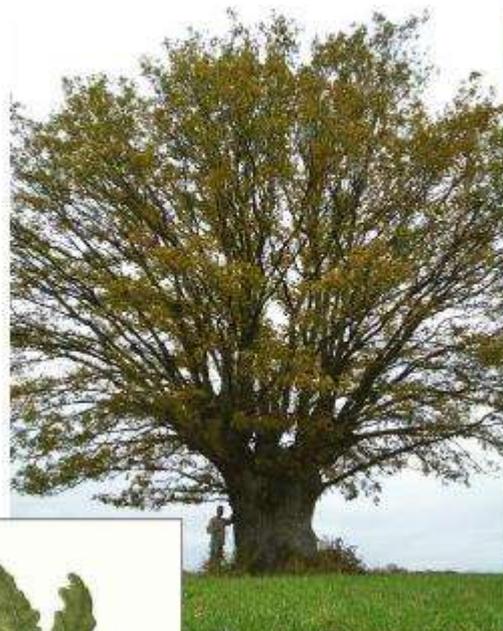
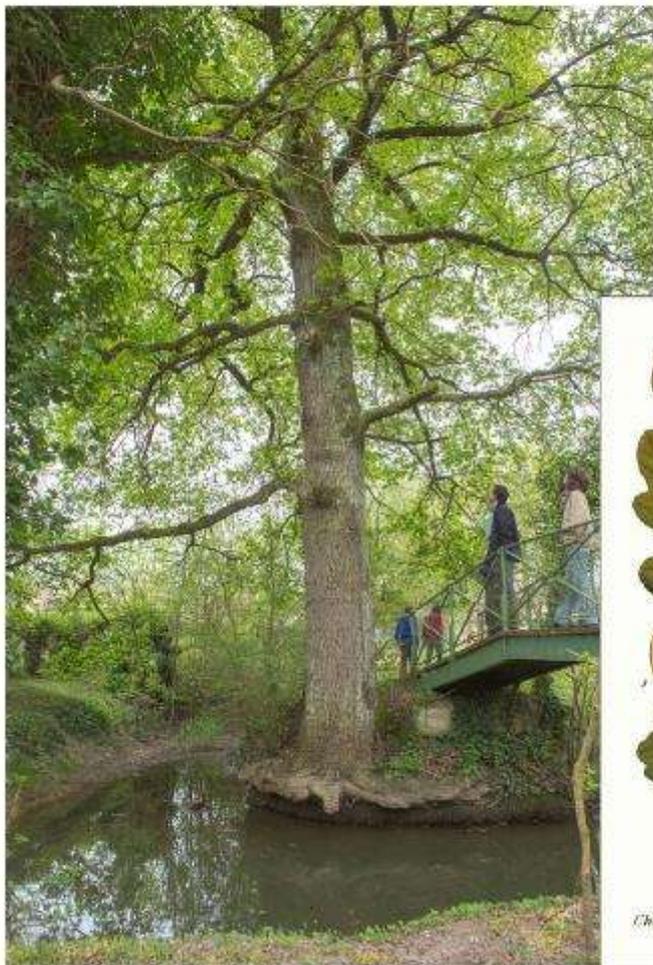


CHÊNE PÉDONCULÉ

Chêne blanc, Chêne femelle, Gravelin, Chêne à grappes, Châgne

Quercus robur L. Fagacées

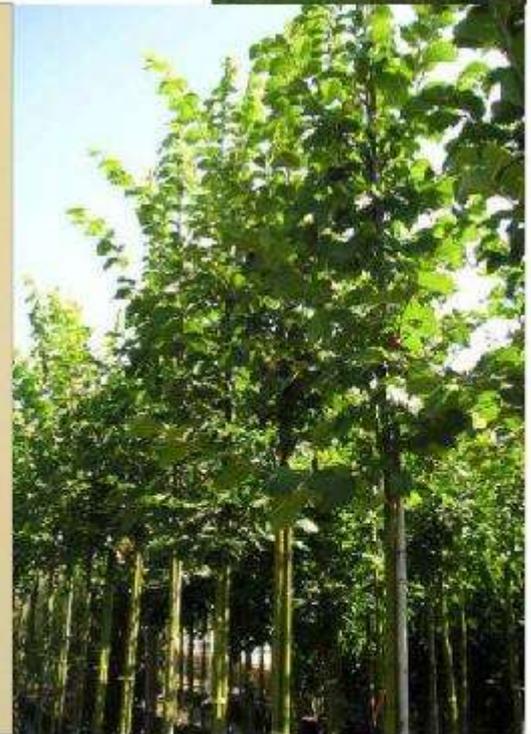
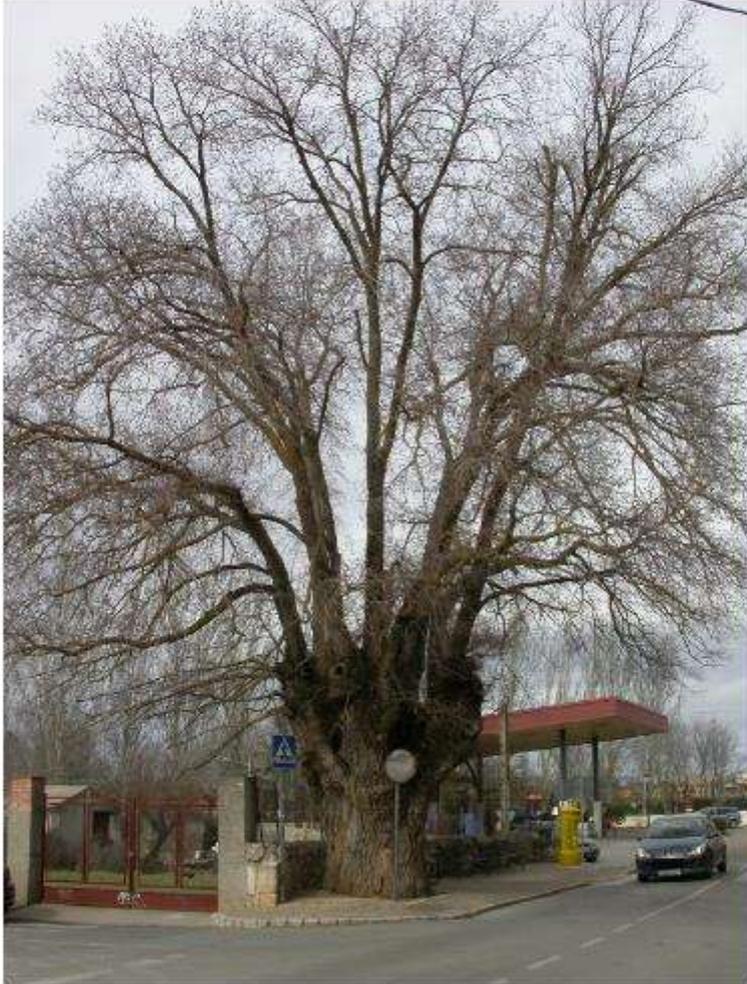
Du celtique *kaër quez* : bel arbre ; du latin *robur* : force, et *pedunculatus* : pédonculé (fruits).



ORME RÉSISTANT

Ulmus campestris (souche résistante), Ulmacées

Le latin *ulmus* : nom de l'arbre, dérivé de l'indoeuropéen, comme le celtique gaulois *lemos*.



ÉRABLE CHAMPÊTRE

Acer campestre L. Acéracées

Acéraille, Azeraille, Auzerole, Bois de Poule, de chien, de biche ou de bique, Bois chaud, Petit Erable, Madre, Hautain

du latin *acer* : dur (propriété du bois)



CHARME COMMUN

Carpinus betulus L. Corylacées

Charmilles, Charpe, Charpie, Charmine, Charmois

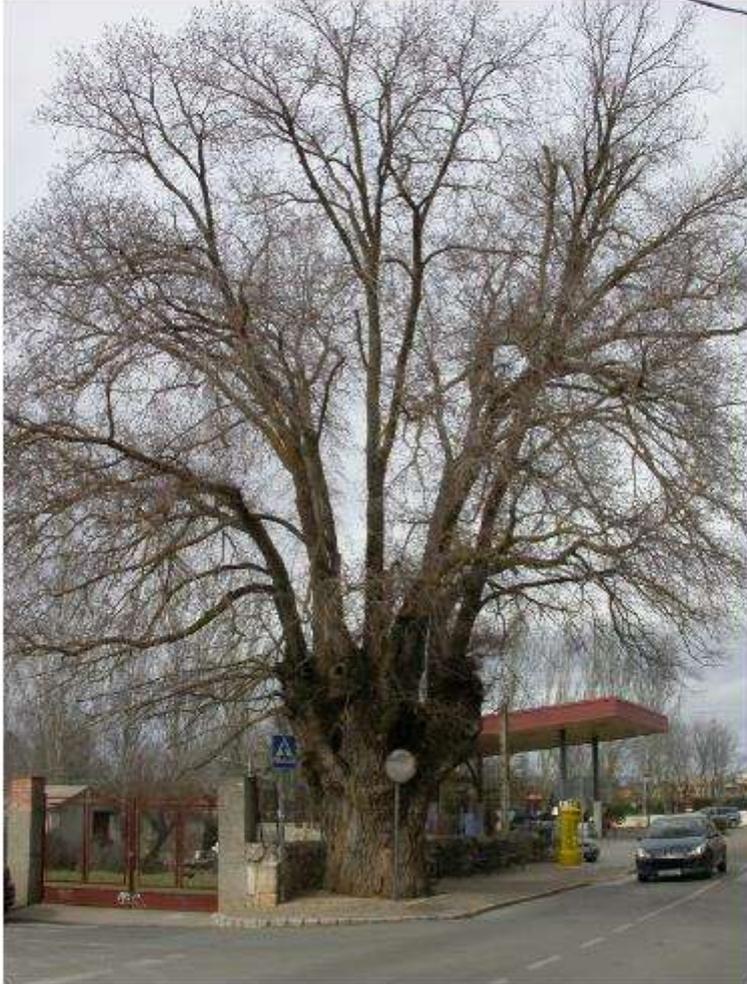
du celtique **car** : bois, et **pen** : tête (allusion à l'usage de ce bois pour en faire le joug des attelages de bœufs), du latin **betulus** : bouleau (ressemblance entre les feuilles des deux espèces).



ORME RÉSISTANT

Ulmus campestris (souche résistante), Ulmacées

Le latin *ulmus* : nom de l'arbre, dérivé de l'indoeuropéen, comme le celtique gaulois *lemos*.

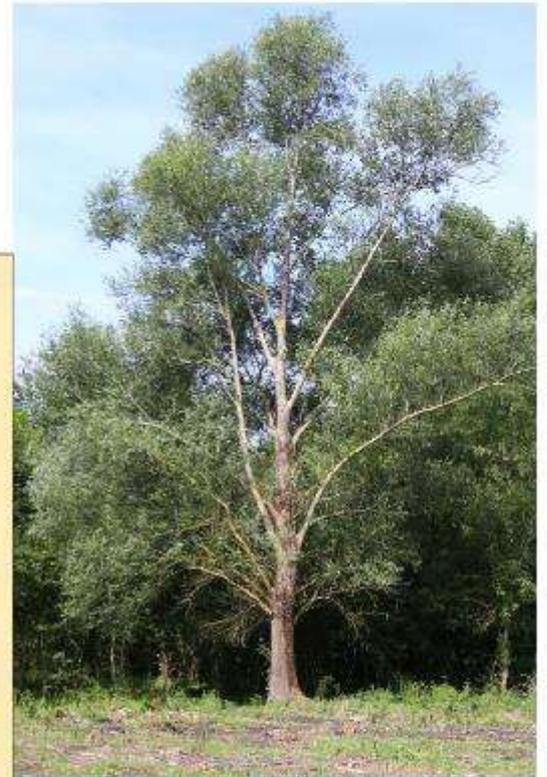


SAULE BLANC

Salix alba L. Salicacées

Saule blanc, Osier blanc, Saula argenté, Saule commun, Plon blanc, Sautre, Sausse, Aubier, Vuisier

du celtique **sal** : proche, et **lis** : eau (arbres croissant sur les terrain humides)



Plantations expérimentales 2016
Marais du Mazeau
Commission des sites du 15/12/2015



Terrain communal – prairie avec élevage
Marais tourbeux
Desserte possible
Quelques frênes présents

3 linéaires :

-  40 chênes pédonculés (190 m)
-  70 peupliers noirs (350 m)
-  27 ormes résistants (110 m)

Face donnant sur le chemin laissée libre.

Plantations expérimentales 2016

Marais du Poissonnet – Saint-Hilaire-La Palud

Commission des sites du 3/12/2015



Terrain CREN – prairie avec élevage
Marais argileux
Desserte possible
Quelques baliveaux de frênes présents

3 linéaires :

-  13 chênes pédonculés et 13 charmes en alternance (100 m)
-  13 chênes pédonculés et 13 érables champêtres en alternance (100 m)
-  15 ormes résistants (70 m) avec protections individuelles

Plantations expérimentales 2016
Canal Coulon-La Garette – commune de Magné
Commission des sites du 3/12/2015



Terrain privé – prairie avec élevage
Marais tourbeux,
Accès bateaux
Peu de frênes présents (préservés)

3 linéaires :

-  Plantations de 50 peupliers noirs
(250 m)
-  Plantations de 20 saules blancs
(100 m)
-  Clôture favorisant hélophytes
(100 m)



Périmètre du site classé du Marais mouillé (18600 ha) reporté sur le fond de carte IGN de la Région parisienne.



POSTURE DE TRAVAIL (MÉTHODE) DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PAYSAGE

1) Pérenniser la logique d'ateliers

Logique de coopération horizontale entre acteurs, mobilisant des compétences pratiques, techniques et scientifiques, favorisant l'échange, la compréhension mutuelle, l'apprentissage.

2) Agir à l'échelle d'entités de projet

Définies à l'intérieur du grand site, selon un ensemble de familles de paysage et d'entités fonctionnelles et cohérentes.

3) Travailler à partir de l'expérience du site et de données fiables

Privilégier le travail de terrain (voire de chantier direct), en combinant l'observation directe avec des mesures objectives (biodiversité, qualité de l'eau, niveau des sols, observatoires photographiques) régulièrement actualisées.

4) Raconter le paysage, raconter le projet

Transmettre l'histoire des lieux, en combinant témoignages directs sur l'évolution du paysage et les usages et un relevé des principales structures « porteuses » du paysage (réseau hydraulique, levées, chemins, trame parcellaire). Veiller à la transmission des termes de l'action, laisser des traces de chaque action (photographies, récits, articles, blogs, etc.).

5) Privilégier l'expérimentation sociale et écologique

Mettre en œuvre des formes de participation directe des populations (riveraines, urbaines) à l'entretien de la trame arborée du Marais et aux plans de gestion naturalistes, en favorisant :

- La transmission directe des enjeux de conservation du territoire maraîchin et des valeurs du grand site.
- La production énergétique à usage individuel ou collectif
- Une vision non segmentée des populations au profit d'une appropriation collective.

LES TERRES ÉMERGÉES

Définition : Plaines et plateaux de surplomb, comprenant secteurs habités, coteaux et étendues cultivées au pourtour des zones humides.

LES ÎLES ET PRESQU'ÎLES DU MARAIS

Définition : Terres émergées en cœur de marais, de superficie plus ou moins étendue, elles sont cernées en totalité ou quasi-totalité par les eaux.

LES MARAIS DESSÉCHÉS ET LEURS LEVÉES

Définition : Secteurs de marais délimités par un ensemble de levées et placés hors crues.

LES MARAIS MOUILLÉS DROITS

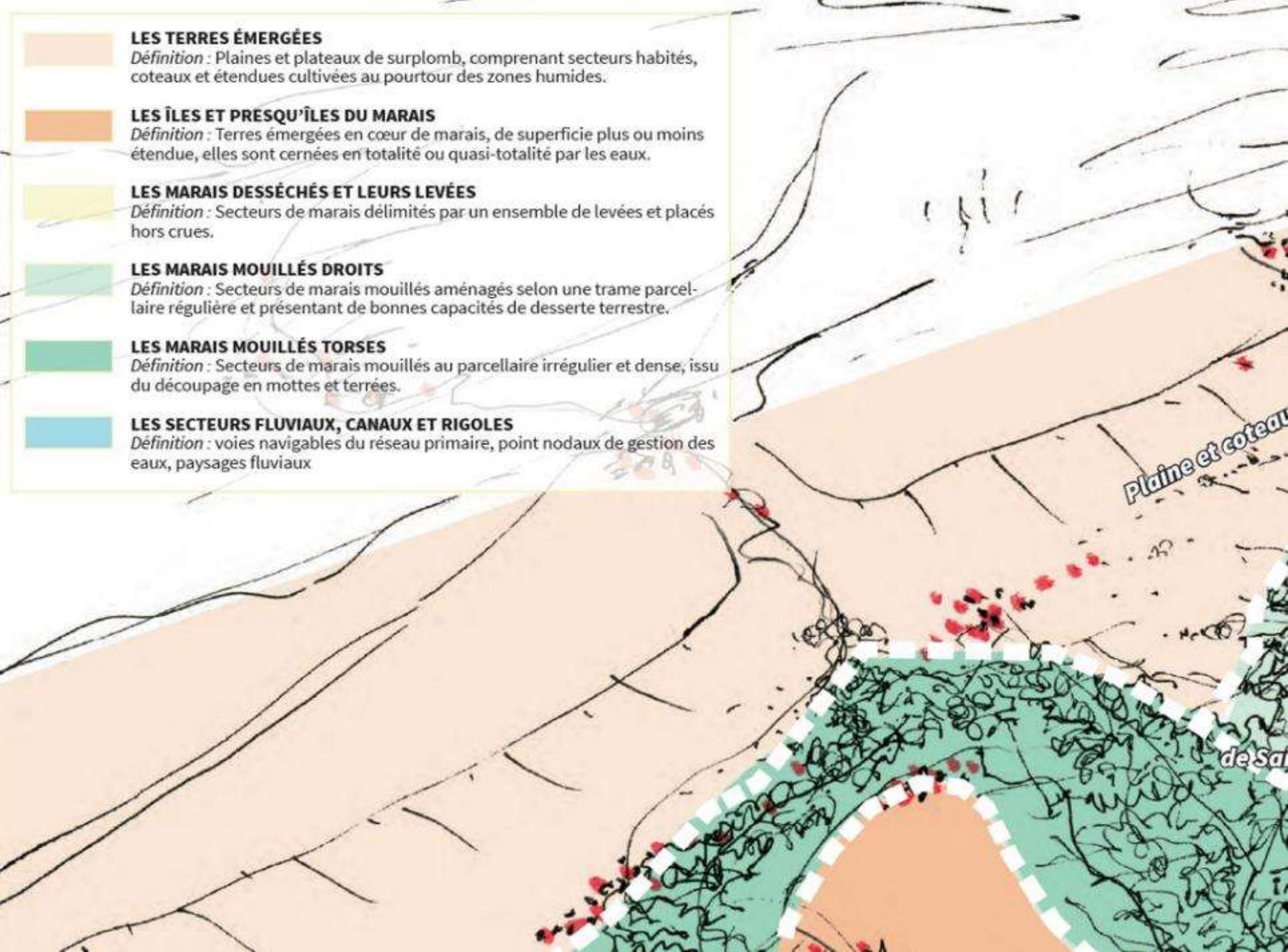
Définition : Secteurs de marais mouillés aménagés selon une trame parcellaire régulière et présentant de bonnes capacités de desserte terrestre.

LES MARAIS MOUILLÉS TORSES

Définition : Secteurs de marais mouillés au parcellaire irrégulier et dense, issu du découpage en mottes et terrées.

LES SECTEURS FLUVIAUX, CANAUX ET RIGOLES

Définition : voies navigables du réseau primaire, point nœuds de gestion des eaux, paysages fluviaux



3 ORIENTATIONS POUR L'ACTION.

L'objectif du projet de paysage du marais mouillé est d'équilibrer trois fonctions du paysage maraîchin, ressources non exclusives du territoire, bien commun.

1) Les paysages de contact

Définition : Secteurs identifiés par les populations comme un paysage privilégié de contact avec le milieu maraîchin, par des usages allant de la production vivrière (alimentaire, énergétique) à des pratiques de loisir (pêche, randonnée, promenade), participant de l'attractivité du territoire.

Exemples : Le port du Vanneau et ses jardins, l'espace Noisy à Bessines

2) Les espaces de production

Définition : Secteurs identifiés pour leur dominante agricole et sylvicole, présentant des facilités d'accès et des parcellaires compatibles avec les usages contemporains.

Exemples : Le communal du Mazeau, Marais du Frêne à Arçais

3) Les espaces de quiétude

Définition : Secteurs identifiés par leur fragmentation écologique et paysagère, voire leur moindre accessibilité terrestre, favorisant une plus grande diversité animale et végétale.

Exemples : Le marais de l'Ouchette, Les anciennes terrées de Doix-Fontaine